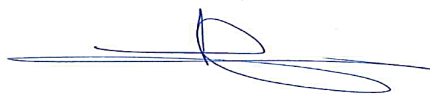


**CERTIFICAT**  
(article 555, L.E.R.M.)**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 529 (2021)**

Règlement d'emprunt autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 853 500 \$

---

1. Je, soussignée, Ève Poulin, greffière de la Ville de Carignan, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt no 529 (2021) est de 9 161.
2. Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 927.
3. Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.
4. En conséquence des faits énoncés aux paragraphes 1, 2 et 3 du présent certificat, le règlement d'emprunt no 529 (2021) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.
5. Le présent certificat est publié sur le site Internet de la Ville, [www.viilledecarignan.org](http://www.viilledecarignan.org) ce 4 janvier 2021.



---

Ève Poulin, avocate  
Greffière

COPIE CONFORME



---

Greffier